Nations Unies S/PV.3631



Conseil de sécurité

Cinquante et unième année

Provisoire

3631e séance
Jeudi 15 février 1996, à 16 heures
New York

Présidente :	Mme Albright	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	Mme Bermann
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

96-85172 (F)

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Farhadi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité déplore profondément la poursuite en Afghanistan d'hostilités qui ont semé la mort parmi la population et la destruction dans le pays et qui menacent la paix et la sécurité de la région.

Il est particulièrement préoccupé de l'intensification récente des bombardements et des attaques aériennes visant Kaboul, la capitale, et ses environs, ainsi que du blocus de la ville qui empêche l'acheminement de denrées alimentaires, de carburant et autres secours humanitaires vers sa population.

Il demande aux parties concernées de mettre fin immédiatement aux hostilités et de ne pas empêcher que l'aide humanitaire et les autres approvisionnements nécessaires parviennent aux habitants sans défense de Kaboul. Il félicite à cet égard l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organismes humanitaires présents en Afghanistan, qui s'acquittent de leur mission dans les circonstances les plus difficiles, il apprécie le pont aérien de denrées alimentaires établi entre Peshawar et Kaboul, et il demande instamment à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts ainsi déployés pour sauver des vies.

Il est profondément préoccupé de ce que la poursuite du conflit en Afghanistan crée un terrain propice à des activités — terrorisme, transferts d'armes et trafic de drogues notamment — dont les effets déstabilisants se font sentir dans toute la région et au-delà. Il demande aux dirigeants des parties afghanes de mettre de côté leurs différends et de faire cesser ces activités.

Il réaffirme son plein appui aux efforts que déploie la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour apporter une solution pacifique au conflit par l'instauration d'un conseil autorisé, pleinement et très largement représentatif, qui soit acceptable pour tous les Afghans. Il demande à tous les Afghans de coopérer pleinement avec la Mission spéciale et d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif.

Il demande à tous les États qui sont en mesure de le faire de prendre des mesures de nature à promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan, notamment en pressant les parties au conflit de coopérer pleinement avec la Mission spéciale des Nations Unies. Il leur demande également de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et d'empêcher les livraisons aux parties d'armes et autres moyens pouvant contribuer à la poursuite des combats.

Il demande instamment aux ravisseurs des membres de l'équipage de l'appareil russe, à Kandahar, de les libérer immédiatement et sans aucune condition.

Il réaffirme son engagement à l'égard de la pleine souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan. Il se déclare à nouveau prêt à aider le peuple afghan dans ses efforts pour ramener la paix et la normalité dans son pays et il encourage tous les États, l'Organi-

sation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et autres entités à appuyer ceux que déploie la Mission spéciale des Nations Unies dans le même sens.

Le Conseil de sécurité restera activement saisi de la situation en Afghanistan.»

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1996/6.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.